

COMMUNE DE LACONNEX

Procès-verbal de la séance du Conseil municipal du 12 mai 2014

Présents: Hubert DETHURENS, maire
 Véronique RUDAZ, adjointe
 Philippe LÄDERMANN, adjoint

Thierry ARN, Jean BATARDON, Andreea CAPITANESCU BENETTI, Jean-Pierre GANTNER, Olga MERMET, Dominique PASCUAL, Bradley STILLWAGON, Laurent THEVENOZ, Laurent ZIMMERMANN.

Ordre du jour

1. Approbation du procès-verbal de la séance du 14 avril 2014
2. Approbation des comptes et du rapport administratif et financier du Maire pour l'exercice 2013 : vote d'une délibération
3. Approbation des crédits budgétaires supplémentaires pour l'exercice 2013 : vote d'une délibération
4. Projet de construction à la Vy-Neuve: point de la situation
5. Drainages des terrains communaux : vote d'une délibération
6. Sapeurs-pompiers : Nominations du lieutenant Christophe Bryois et du capitaine Thierry Arn
7. Communications de l'exécutif
8. Divers
9. Questions du public

Hubert Dethurens, maire, ouvre la séance à 18h30 et remercie les conseillers(ères) de leur présence et leur ponctualité.

1. Approbation du procès-verbal de la séance du 14 avril 2014

Le procès-verbal de la séance du Conseil municipal du 14 avril 2014 est adopté à l'unanimité.

2. Approbation des comptes et du rapport administratif et financier du Maire pour l'exercice 2013 : vote d'une délibération

Le Maire présente son rapport administratif et financier pour l'exercice 2013. Celui-ci évoque toutes les activités et les principales réalisations qui ont eu lieu l'année dernière.

Hubert Dethurens passe ensuite la parole à Philippe Lädermann qui donne lecture de la délibération, aucune question relative aux comptes n'ayant été posée.

Vu le compte administratif pour l'exercice 2013 qui comprend le compte de fonctionnement et le compte d'investissement,

vu le compte rendu financier pour l'exercice 2013 qui comprend le bilan et les tableaux demandés par le Département présidentiel,

vu les articles 30, al. 1, lettre f, et 75, al. 1, de la loi sur l'administration des communes du 13 avril 1984,

sur proposition du Maire,

le Conseil municipal

D E C I D E

1. *D'approuver le compte rendu financier de l'exercice 2013.*
2. *D'approuver le compte de fonctionnement 2013 pour un montant de 2'043'997.37 F aux charges et de 2'665'608.72 F aux revenus, l'excédent de revenus s'élevant à 621'611.35 F.*
3. *D'approuver le compte d'investissement 2013 pour un montant de 0.00 F aux dépenses et de 0.00 F aux recettes, les investissements nets s'élevant à 0.00 F.*
4. *D'approuver l'augmentation de la fortune nette s'élevant à 621'611.35 F représentant l'excédent de revenus du compte de fonctionnement 2013.*
5. *D'approuver le bilan au 31 décembre 2013, totalisant à l'actif un montant de 12'608'085.75 F qui se compose de :*

| | |
|-----------------------------------|-----------------------|
| <i>- Patrimoine financier</i> | <i>8'532'649.68 F</i> |
| <i>- Patrimoine administratif</i> | <i>4'075'436.07 F</i> |

Total de l'actif* **12'608'085.75 F*

et au passif un montant de 12'608'085.75 F qui se compose de :

| | |
|--|-----------------------|
| <i>- Engagements courants et passifs transitoires</i> | <i>61'357.10 F</i> |
| <i>- Dettes à court, moyen et long termes</i> | <i>1'616'077.30 F</i> |
| <i>- Engagements envers des entités particulières</i> | <i>3'120.31 F</i> |
| <i>- Provisions</i> | <i>1'277'017.00 F</i> |
| <i>- Engagements envers les financements spéciaux et les préfinancements</i> | <i>338'322.00 F</i> |
| <i>- Fortune nette</i> | <i>9'312'192.04 F</i> |

Total du passif* **12'608'085.75 F*

Les engagements en faveur de tiers hors bilan s'élèvent au 31.12.2013 à 0 F.

La délibération est approuvée par 11 voix, soit à l'unanimité.

3. Approbation des crédits budgétaires supplémentaires pour l'exercice 2013 : vote d'une délibération

Philippe Lädemann explique qu'il est obligatoire de voter une délibération pour tout dépassement de budget, même le plus petit.

Hubert Dethurens souhaite rappeler que le dépassement pour l'entretien des routes de 109'510.20 F concerne la réfection de la route de l'Eaumorte et que ce dépassement avait été annoncé au CM le 22 avril 2013 (cf. PV). Il explique que l'entretien des canalisations a été entièrement remboursé, d'une part par des subventions et d'autre part par le compte spécial Taxes d'écoulement. De plus, il ajoute que la provision pour pertes sur débiteurs a été ajustée, vu la hausse des recettes fiscales à considérer.

Philippe Lädemann procède à la lecture de la délibération.

Vu les articles 30, al. 1, lettre d et 75, al. 1 de la loi sur l'administration des communes du 13 avril 1984,

sur proposition du Maire,

le Conseil municipal

DECIDE

1. *D'accepter les crédits budgétaires supplémentaires 2013 suivants pour un montant total de 252'832.66 F, soit :*

| Compte | Désignation du compte | Budget | Solde au 31.12.13 | Dépassement |
|-----------|--|-----------|-------------------|-------------|
| 05 | ADMINISTRATION GENERALE | | | |
| 310 | Fournitures bureau, imprimés | 2'500.00 | 4'435.75 | 1'935.75 |
| 311 | Matériels bureau, mobilier, machines | 4'000.00 | 13'009.01 | 9'009.01 |
| 352 | Cotisations ACG / SIACG | 6'000.00 | 6'856.00 | 856.00 |
| 08 | IMMEUBLES PATRIMOINE ADMINISTRATIF | | | |
| 312 | Combustible | 30'000.00 | 30'080.70 | 80.70 |
| 10 | ETAT CIVIL | | | |
| 352 | Participation Groupement Etat civil - Bernex | 7'500.00 | 7'644.00 | 144.00 |
| 14 | INCENDIE ET SECOURS | | | |
| 313 | Fournitures et marchandises | 3'000.00 | 5'300.00 | 2'300.00 |
| 2 | ENSEIGNEMENT ET FORMATION | | | |
| 312 | Combustible | 14'000.00 | 14'945.20 | 945.20 |
| 317 | Courses d'école et transport piscine | 12'000.00 | 14'370.00 | 2'370.00 |
| 33 | PARCS ET PROMENADES | | | |
| 313 | Fournitures et marchandises | 7'000.00 | 10'536.20 | 3'536.20 |
| 54 | INSTITUTIONS POUR LA JEUNESSE | | | |
| 365 | Prestations FASe et CapEmploi | 27'000.00 | 27'095.70 | 95.70 |

| | | | | |
|-----------|---|-----------|------------|-------------------|
| 62 | ROUTES COMMUNALES | | | |
| 313 | Fournitures et marchandises | 5'500.00 | 5'810.75 | 310.75 |
| 314 | Entretien des routes | 49'000.00 | 158'510.20 | 109'510.20 |
| 71 | ASSAINISSEMENT ET PROTEC. DES EAUX | | | |
| 314 | Entretien des canalisations | 55'000.00 | 107'628.57 | 52'628.57 |
| 72 | TRAITEMENT DES DECHETS | | | |
| 319 | Frais divers | 1'000.00 | 1'827.21 | 827.21 |
| 90 | IMPOTS | | | |
| 330 | Pertes sur débiteurs | 10'000.00 | 70'704.80 | 60'604.80 |
| 351 | Frais de perception | 48'000.00 | 55'678.57 | 7'678.57 |
| | | | | 252'832.66 |

2. *Ces crédits budgétaires supplémentaires sont couverts par les plus-values enregistrées aux revenus, ainsi que par les économies réalisées sur d'autres rubriques de charges.*

La délibération est approuvée par 11 voix, soit à l'unanimité.

Hubert Dethurens remercie chaleureusement le Conseil pour la confiance qu'il lui accorde.

4. Projet de construction à la Vy-Neuve: point de la situation

Philippe Lädemann relate que les travaux de gros œuvre sont quasiment terminés, tous les murs extérieurs étant montés. Dès que la charpente sera installée, la grue et la centrale à béton pourront être retirées. Il reste la rampe d'accès au parking à bétonner, mais étant donné sa situation difficile d'accès, cela sera fait par camion. Philippe Lädemann est très content de l'avancée des travaux, tout se passe bien et l'entreprise Guillet donne entière satisfaction. Une réunion est prévue mercredi prochain à Fribourg, pour le choix des coloris de cuisine, à laquelle il sera accompagné par Olga Mermet et Jean-Pierre Gantner.

Hubert Dethurens précise que les jardins des locataires Maison-Forte 2, ainsi que les barrières, propriété de ceux-ci, seront remis en état au frais de la commune. Philippe Lädemann ajoute que l'entreprise Setex commencera à semer du gazon dans les jardins des locataires dès la semaine prochaine. Bradley Stillwagon s'interroge sur la mention des jardins dans le bail. Comme ils seront plus petits, les locataires ne pourront-ils pas prétendre à une baisse de loyer ? Hubert Dethurens répond que dans le bail, les dimensions des jardins ne sont pas précisées et qu'ils sont mis à disposition des locataires à bien plaisir.

Philippe Lädemann informe le CM que la cérémonie du « sapin » pour fêter la fin du gros œuvre, aura probablement lieu cet été. La date sera communiquée au CM.

Hubert Dethurens souhaite fixer la date de la première commission ad hoc pour la sélection des dossiers de candidatures aux logements. Celle-ci est donc fixée pour lundi 19 mai à 19h00.

5. Drainage des terrains communaux – vote d’une délibération

Le maire rappelle qu’en haut du village en grande partie vers les Breux et aux Mouilleuses, la commune détient 40 hectares de terrains agricoles, mis en location aux agriculteurs de la commune, dont les drainages, vieux d’environ 60 ans, montrent des signes de fatigue. Un spécialiste en drainages viendra cette semaine faire une estimation des travaux et nous aurons donc une meilleure visibilité des coûts après celle-ci. Les travaux à prévoir devraient être répartis sur environ 5 ans.

Jean Batardon estime que ces travaux sont nécessaires : à titre d’exemple, le terrain qu’il loue à la commune étant constamment inondé, il n’est plus exploitable correctement.

Bradley Stillwagon s’interroge s’il ne faudrait pas commencer par contrôler l’état des collecteurs. Hubert Dethurens répond que c’est une évidence et que cela sera fait en priorité.

Thierry Arn souhaite savoir ce qui se passerait si rien n’était fait. Hubert Dethurens répond que ces drainages ont environ 60 ans, ont été creusés à la main, sans y ajouter de gravier dessus et que l’eau peine donc à s’infiltrer dans la terre. Comme mentionné plus haut, il est possible que le problème vienne des collecteurs, les drainages fonctionnant peut-être très bien. Toutefois, si rien n’est fait ces prochaines années, les terrains concernés pourraient devenir des marécages, la terre les composant étant argileuse. Il précise qu’environ 50% des terrains agricoles (en fonction du type de terre) doivent être drainés pour être cultivables.

Philippe Lädemann demande alors pourquoi prévoir ces travaux sur 5 ans et ne pas les faire tout de suite. Hubert Dethurens explique qu’en raison des différentes cultures, cela n’est pas possible et qu’il faudra échelonner les travaux durant l’été après les récoltes.

Jean-Pierre Gantner souhaite savoir si le montant prévu est suffisant pour des travaux d’une telle ampleur, ce à quoi Hubert Dethurens répond que le montant de Fr. 15'000 à Fr. 18'000 par hectare semble assez. Evidemment si au cours des travaux, dans 3-4 ans, un crédit complémentaire s’avère nécessaire, une demande ad hoc sera soumise au CM. Ne sera consolidé que le montant finalement dépensé.

Lecture est donnée de la délibération.

**PROPOSITION DE DELIBERATION
POUR OUVRIR UN CREDIT D’INVESTISSEMENT EN VUE DU
DRAINAGE DES TERRAINS COMMUNAUX**

Vu la décision prise par le Conseil municipal en sa séance du 14 avril 2014 de procéder à la rénovation des drainages de terrains communaux,

Sur proposition du Maire,

le Conseil municipal

DECIDE

- 1) *D'ouvrir au Maire un crédit de CHF 150'000.00, au maximum, en vue de couvrir les travaux de remise en état des drainages de terrains communaux, situés principalement d'une part aux abords de l'avenue de Cavoitane, et d'autre part, du chemin des Mouilleuses;*
- 2) *De comptabiliser la dépense nette dans le compte des investissements sous la rubrique 71.501, puis de la porter à l'actif du bilan de la Commune dans le patrimoine administratif sous la rubrique 71.141;*
- 3) *D'amortir la dépense nette prévue de CHF 150'000.00 au moyen de 10 annuités qui figureront dans le budget de fonctionnement dès 2015.*

La délibération est approuvée par 11 voix, soit à l'unanimité.

6. Sapeurs-pompiers : Nominations du lieutenant Christophe Bryois et du capitaine Thierry Arn

Hubert Dethurens informe le CM que les sapeurs susmentionnés ont réussi leurs examens le week-end dernier et les en félicite. Leur candidature au poste de lieutenant pour Christophe Bryois et celui de capitaine pour Thierry Arn est acceptée.

7. Communications de l'exécutif

- ❖ *Rendez-vous avec M. Antonio Hodgers le 28 avril* : Lors d'un rendez-vous à la mairie avec M. Hodgers, les points suivants ont été abordés à titre informatif et sans prise de décision :

1. Zone artisanale d'Eaumorte. Hubert Dethurens, après avoir rappelé brièvement l'historique de ce projet intercommunal, a informé M. Hodgers que la commune d'Avully a décidé d'interrompre le processus pour continuer seule. Il souligne que pour une zone intercommunale, cela ne lui semble pas normal que le projet ne soit conduit que par une seule commune.

2. Le GAM (petits avions), lecture est faite du paragraphe y relatif du PV de la séance avec M. Hodgers.

3. Les panneaux photovoltaïques : Hubert Dethurens a exprimé ses regrets qu'il n'ait pas été possible de poser des panneaux supplémentaires sur le toit de la nouvelle construction, étant donné le manque d'information au sujet de leur rendement.

4. Relations de la commune avec la CMNS. Celles-ci sont insatisfaisantes, car il n'existe pas de possibilité de recours aux décisions de la CMNS. M. Hodgers en est parfaitement conscient et laisse penser que des changements seront bientôt mis en place.

5. Stand de tir. Le stand de tir sur la commune de Bernex sera bientôt détruit, nous craignons donc que cette activité ne soit développée à Laconnex.

- ❖ *Assainissement des canalisations* : L'exécutif a rencontré M. Broillet, chef de service de la planification des eaux, DETA, concernant la mise en séparatif des canalisations. Le calendrier de celle-ci reste à définir, mais les travaux seront réalisés du bas du village vers le haut.
Jean Batardon s'inquiète de savoir si nous y sommes obligés. Hubert Dethurens répond qu'il s'agit d'une loi fédérale, donc imposée. Pour rappel, le Grand Conseil a voté une loi, dont l'entrée en vigueur est prévue au 1^{er} janvier 2015, qui assure le financement de la mise en séparatif du réseau secondaire communal par un fonds ad hoc.
Ce sujet fera l'objet d'un point à l'ordre du jour d'un prochain CM.
- ❖ *Entreprise de sécurité* : la mairie a reçu le premier rapport de l'entreprise de sécurité et en fait lecture au CM. Rien à signaler.

8. Divers

Jean Batardon signale que la haie le long de la piste cyclable à l'intersection de la route de Soral et de la route du Coteau, masque la visibilité au stop et qu'il est de ce fait très dangereux de circuler à cet endroit. Le service concerné de l'Etat nous a indiqué être arrivé à la même conclusion et qu'il ferait enlever la haie.

9. Questions du public

Pas de public présent.

La parole n'étant plus demandée, le maire lève la séance à 19h50 et invite le CM à la réception prévue à la buvette du stade en l'honneur d'Alexandre Fontaine, capitaine sortant des sapeurs-pompiers.

Nadia Dupraz
Secrétaire communale